



Vu sur le site de la CNSA :

Demande à la MDPH : attention aux sites frauduleux

La CNSA met en garde contre des sites frauduleux qui proposent d'effectuer une démarche auprès des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) contre rémunération.

Soyez vigilants, des sites web prétendent mettre en lien les usagers avec leur maison départementale des personnes handicapées (MDPH) grâce à un numéro payant (3 € par minute) ou de télécharger des formulaires administratifs moyennant paiement.

Nous vous rappelons que :

- les coordonnées des MDPH sont disponibles gratuitement sur le [site de la CNSA](#),
- le service des MDPH est gratuit,
- le formulaire de demande à la MDPH est téléchargeable gratuitement sur le [site service public \(nouvelle fenêtre\)](#). Par ailleurs, il n'y a pas de réponse type au formulaire de demande, puisque les réponses dépendent de la situation de chaque personne.

Publié le 12 septembre 2019 sur le site de l'ATHA.

ATHA

Immeuble Orsud

3/5, avenue Galliéni

6ème étage

94257 Gentilly Cedex

Tél. : 01.41.24.49.50

E-mail : contact@atha.fr

Site Internet : <http://www.atha.fr>

Nous vous rappelons que l'Atha propose d'accompagner les personnes en situation de handicap dans le montage de leur dossier MDPH.